

---

**REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS  
DE LA COMMUNE DE MANTERNACH**

---

**Séance du 5 août 2026**

**Présents :**

HOFFMANN Jean-Pierre, bourgmestre  
THEISEN Claude, échevin  
KLEIN-UNGEHEUER Alix, échevine  
PIERRET Claire, secrétaire communale

**Excusée : -/-**

---

**Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Neie Wee » à Berbourg**

---

**Le Collège des bourgmestre et échevins,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le Plan d'Aménagement Général de la commune de Manternach approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 4 mai 2018 avec référence 107C/005/2016 ;

Vu le dossier de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Neie Wee » à Berbourg, introduit par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils avec siège à L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins, pour le compte de la société « WP Promotions Sàrl » comprenant le rapport justificatif, la partie écrite et les annexes ;

Considérant l'analyse de conformité du collège échevinal concernant la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Neie Wee » à Berbourg ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide unanimement,**

- de constater la conformité de la modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier « Neie Wee » à Berbourg avec le plan d'aménagement général en vigueur ;
- de lancer la procédure allégée de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « neie Wee » à Berbourg;
- décide de demander l'avis de la cellule d'évaluation du Ministère des Affaires intérieures.

Ainsi délibéré en séance, date et lieu qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Manternach, le 5 août 2026  
Le bourgmestre,



La secrétaire communale,

